

**PROCES VERBAL valant COMPTE-RENDU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES HAUTS DU VAL DE SAONE**

**Séance du 24 NOVEMBRE 2021**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département  
de la Haute-Saône

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents : 63**

**En exercice : 63**

**Ont pris part : 53**

- *Présents à voix délibératives : 46*
- *Pouvoirs : 7*

Date de la convocation:  
16/11/2021

Date d'affichage de la  
convocation:  
16/11/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt et un le vingt-quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de convivialité de Gevigney et Mercey.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Lydie BILICHTIN.

COMMUNE	TIT/SUP	NOM	PRENOM	
ABONCOURT GESINCOURT	TITULAIRE	GARRET	Claudine	
ABONCOURT GESINCOURT	SUPPLEANT	MENNETREY	Isabelle	
AISEY ET RICHCOURT	TITULAIRE	MERCIER	Guy	Présent
AISEY ET RICHCOURT	SUPPLEANT	MERCIER	Philippe	
ARBECEY	TITULAIRE	LECORNEY	Régis	
ARBECEY	SUPPLEANT	RUISSEAUX	Aline	
AUGICOURT	TITULAIRE	MOUCHOT	Nadia	Présente
AUGICOURT	SUPPLEANT	GUILLOIN	Jean-Paul	
BARGES	TITULAIRE	BERTRAND	Laurent	Présent
BARGES	SUPPLEANT	MATJASEC	Michel	
BETAUCOURT	TITULAIRE	BILICHTIN	Lydie	Présente
BETAUCOURT	SUPPLEANT	THABUSSOT	Guy	
BETONCOURT SUR MANCE	TITULAIRE	HENNINGER	Virginie	Présente
BETONCOURT SUR MANCE	SUPPLEANT	SERRAFIN	Serge	
BLONDEFONTAINE	TITULAIRE	FAVRET	Jacky	Présent
BLONDEFONTAINE	SUPPLEANT	LAIR	Sébastien	

BOUGEY	TITULAIRE	BILLY	Michel	Présent
BOUGEY	SUPPLEANT	GUYOT DE SAINT MICHEL	Jean	
BOURBEVELLE	TITULAIRE	COLOTTE	Christian	Présent
BOURBEVELLE	SUPPLEANT	RUAUX	Céline	
BOURGUIGNON LES MOREY	TITULAIRE	PITAVY	Eliane	Présente
BOURGUIGNON LES MOREY	SUPPLEANT	DIZIN	Jéromine	
BOUSSERAUCOURT	TITULAIRE	FENOUILLOT	Noël	Présent
BOUSSERAUCOURT	SUPPLEANT	PAULIN	Jean-Luc	
CEMBOING	TITULAIRE	DARGENT	Yvain	Présent
CEMBOING	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Evelyne	
CENDRECOURT	TITULAIRE	BILLEREY	Philippe	Présent
CENDRECOURT	SUPPLEANT	COCAGNE	Louis	
CHARMES ST VALBERT	TITULAIRE	NITHARD	Jean-Louis	Présent
CHARMES ST VALBERT	SUPPLEANT	DANNER	Sylvaine	
CHAUVIREY LE CHATEL	TITULAIRE	RICHETON	Michel	Présent
CHAUVIREY LE CHATEL	SUPPLEANT	MANRESA	Patrick	
CHAUVIREY LE VIEIL	TITULAIRE	RICHARD	Serge	
CHAUVIREY LE VIEIL	SUPPLEANT	LOISEAU	David	
CINTREY	TITULAIRE	SPRINGAUX	Florence	Pouvoir à Corinne BONNARD
CINTREY	SUPPLEANT	BAILLET	Bertrand	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	MOLLIARD	Romain	Présent
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	BONNARD	Corinne	Présente
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	PETITJEAN	Isabelle	Présente
CORNOT	TITULAIRE	CASTELLETTI	Dominique	Présent
CORNOT	SUPPLEANT	DEMAILLE	Christophe	
CORRE	TITULAIRE	LITZLER	Christine	Présente
CORRE	TITULAIRE	HAPPEL	Frédéric	Présent
CORRE	TITULAIRE	METRIS	Gaëlle	Pouvoir à Lydie BILICHTIN
FOUCHECOURT	TITULAIRE	GARRET	Frédéric	Présent
FOUCHECOURT	SUPPLEANT	REMERY	Alexis	
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	RACLOT	Loïc	Présent
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	CARTERON	Françoise	Présente

GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	PIROULEY	Francis	Présent
GOURGEON	TITULAIRE	PIERRE	Nicolas	Présent
GOURGEON	SUPPLEANT	MAIROT	Jean-Pierre	
JONVELLE	TITULAIRE	DON	Roland	
JONVELLE	SUPPLEANT	BARROY	Gérard	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	ECHILLEY	Jacques	
JUSSEY	TITULAIRE	CHEVILLEY	Nathalie	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Alexandre	Pouvoir à Jean-Louis BILLY
JUSSEY	TITULAIRE	MOUGIN	Mélissa	Pouvoir à Evelyne MIGNARD
JUSSEY	TITULAIRE	BILLY	Jean-Louis	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	MADRON	Yvette	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	PETRIGNET	Didier	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	DIDIER	Dominique	Pouvoir à Nathalie CHEVILLEY
JUSSEY	TITULAIRE	MIGNARD	Evelyne	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	FEBVRE	Emilien	
LA ROCHE MOREY	TITULAIRE	TUPINIER	Thierry	Pouvoir à Romain MOLLIARD
LA ROCHE MOREY	SUPPLEANT	PASSARD	Yohan	
LAMBREY	TITULAIRE	DUBOIS	Michel	
LAMBREY	SUPPLEANT	GALLAUZIAUX	Fabien	
LAVIGNEY	TITULAIRE	DELHIER	Brigitte	Présente
LAVIGNEY	SUPPLEANT	DELAITRE	Cédric	
MAGNY LES JUSSEY	TITULAIRE	GIROD	Jean-Pol	Présent
MAGNY LES JUSSEY	SUPPLEANT	CORNU	Marie-Agnès	
MALVILLERS	TITULAIRE	SAINT-AVIT	Sylvain	Présent
MALVILLERS	SUPPLEANT	BOLOT	Jérémie	
MELIN	TITULAIRE	MULLER	Marie-Hélène	Présente
MELIN	SUPPLEANT	VIENNOT	Pierre	
MOLAY	TITULAIRE	DOUSSOT	Pascal	Présent
MOLAY	SUPPLEANT	GRATTEPAIN	Michel	
MONTCOURT	TITULAIRE	MOUGIN	Marie-Claude	Présente
MONTCOURT	SUPPLEANT	HUCHON	Isabelle	
MONTIGNY LES CHERLIEU	TITULAIRE	AUBRY	André	Présent

MONTIGNY LES CHERLIEU	SUPPLEANT	GROSMAIRE	Gérald	
OIGNEY	TITULAIRE	MEYER	Serge	
OIGNEY	SUPPLEANT	BEGUE	Frédéric	Présent
ORMOY	TITULAIRE	VERNIER	Hubert	
ORMOY	SUPPLEANT	VERNIER	Christophe	
PREIGNEY	TITULAIRE	CROCHET	Jean-Claude	Présent
PREIGNEY	SUPPLEANT	DELPOUX	Sabrina	
RAINCOURT	TITULAIRE	MARTEL	Cédric	Présent
RAINCOURT	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Sébastien	
RANZEVILLE	TITULAIRE	RUAX	Eric	
RANZEVILLE	SUPPLEANT	GUILLAUME	Magali	
ROSIERES SUR MANCE	TITULAIRE	MASSEY	Christiane	Pouvoir à Romain MOLLIARD
ROSIERES SUR MANCE	SUPPLEANT	COCAGNE	Pascal	
SAINT MARCEL	TITULAIRE	SIMONIN	Patrick	Présent
SAINT MARCEL	SUPPLEANT	VUILLEMIN	Victor	
SEMMADON	TITULAIRE	PERCEVAL	Emmanuelle	
SEMMADON	SUPPLEANT	CAMUSET	Denis	
TARTECOURT	TITULAIRE	LAMARRE	Patrick	
TARTECOURT	SUPPLEANT	VIRIOT	Jean-François	Présent
VERNOIS SUR MANCE	TITULAIRE	RODRIGUES	Pascal	Présent
VERNOIS SUR MANCE	SUPPLEANT	MORTON	Géorgina	
VILLARS LE PAUDEL	TITULAIRE	CARREL	Agnès	
VILLARS LE PAUDEL	SUPPLEANT	ROBERT	Didier	
VITREY SUR MANCE	TITULAIRE	BERGER	Frédéric	Présent
VITREY SUR MANCE	SUPPLEANT	DORMONT	Sabine	
VOUGECOURT	TITULAIRE	GAZILLOT	André	Présent
VOUGECOURT	SUPPLEANT	GAZILLOT	Catherine	

*M. le Président fait l'appel des élus, énonce les pouvoirs et les absents excusés.*

*Il annonce les points de l'ordre du jour, envoyés le 16/11/2021 et propose aux membres du conseil communautaire d'ajouter le point suivant :*

*Renouvellement de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de la Haute-Saône.*

*Aucun membre ne s'oppose à cet ajout. Le point est donc ajouté à l'ordre du jour.*

*Il soumet ensuite le compte-rendu du conseil communautaire du 29 septembre 2021 à l'approbation des élus. Aucune remarque n'est faite.  
Sur proposition du Président, Madame Lydie Bilichtin est nommée secrétaire de séance.*

**60/2021 : CONTRAT DE GROUPE POUR LA PREVOYANCE DES AGENTS :  
CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône pour le lancement de la consultation en date du 29 juin 2021.

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône en date du 28 septembre 2021.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, **la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône** a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur **Mutuelle nationale territoriale (MNT)**.

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 10 €.

**L'assemblée délibérante, après avoir délibérée, décide :**

- D'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier.

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

**61/2021 : DECISIONS MODIFICATIVES**

M le Président propose les décisions modificatives suivantes :

**Budget Général**

<b>Fonctionnement</b>				<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Articles</b>	<b>Montants</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants</b>
<b>Voirie</b>							
615231	+21 000			2317 opération 60 voirie	- 21 000	021	- 21 000
023	-21 000						
<b>Salle de Convivialité Gevigney et Mercey</b>							
615221	+ 20 561	774	+ 3 427				
		7788	+ 17 134				

Pour : 53  
Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### 62/2021 : ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Le Service de Gestion Comptable de Luxeuil les Bains a informé la CCHVS que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable et introuvables malgré les recherches.

► Une liste concerne **les créances éteintes** suite à une procédure de surendettement (effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) **pour un montant global de 763.30 € sur le budget OM.**

La créance éteinte s'impose à la collectivité et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La liste des créances éteintes jointe à la délibération.

► Une liste concerne **les admissions en non valeurs** du fait des montants minimes impayés pour lesquels aucune poursuite n'est possible **pour un montant global de 568.10 € sur le budget OM.**

Le recouvrement des non valeurs demeure possible dès que le débiteur redevient solvable.

La liste des admissions en non valeurs est jointe à la délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le Président à admettre les créances éteintes et les admissions en non valeurs dressées par le Service de Gestion Comptable de Luxeuil les Bains.

Pour : 51  
Voté à la majorité

Contre : 2 (MH MULLER, D CASTELLETTI)

Abstention : 0

#### 63/2021 : COMITE DE DIRECTION DE JUSSEY TOURISME : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que suite à la démission de M. Olivier Rietmann du conseil municipal de Jussey et de Madame Martine MOLL du conseil municipal de Montigny les Cherlieu, et de fait du conseil communautaire, il convient de désigner 2 nouveaux membres, l'un titulaire et l'autre suppléant au sein du Comité de Direction de Jussey Tourisme dans le collège des Elus.

M Jean-Louis BILLY propose sa candidature comme titulaire et Lydie BILICHTIN comme suppléante.

Après délibération, le Conseil Communautaire valide et nomme M Jean-Louis BILLY titulaire et Lydie BILICHTIN suppléante, au sein du Comité de Direction de Jussey Tourisme dans le collège des Elus.

Pour : 53  
Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

#### 64/2021 : IMMOBILIER D'ENTREPRISE : LA FROMAGERIE DU TERTRE MODIFICATION DE LA DELIBERATION 43/2021 DU 22/07/2021

Le 22/07/2021, par délibération 43/2021 le Conseil Communautaire a attribué à l'entreprise La Fromagerie du Tertre une aide de 27 671 € correspondant à 5% des travaux (d'un montant de 553 437 € HT, non inclus l'acquisition de terrain).

Suite à une hausse du coût global de son projet, l'entreprise a demandé l'annulation de la subvention octroyée et a déposé un nouveau dossier.

La Communauté de Communes a défini sa politique d'intervention en lien avec le Département de la Haute-Saône et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Au titre de ce dossier, l'entreprise La Fromagerie du Tertre peut bénéficier d'une aide de 37 316 € de la CCHVS, correspondant à 5% des travaux (d'un montant de 746 328,27 € HT, non inclus l'acquisition de terrain).

Pour cet investissement, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pourront également intervenir, dans le cadre des conventions que la CCHVS a passé avec ces collectivités.

Le Département de la Haute-Saône, délégataire, encadrera les modalités de versement ou de reversement de l'aide avec l'entreprise au moyen d'une convention d'attribution.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ACCORDER** A LA Fromagerie du Tertre une subvention de 37 316 € pour soutien à l'investissement immobilier dans le cadre de son projet immobilier
- Conformément à l'article 4 de la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier confiée au Département de la Haute-Saône de **PROCEDER** au mandatement de la somme de 37 316 € en faveur du DEPARTEMENT de la Haute-Saône en règlement de la part CCHVS pour le dossier susvisé ;
- Dès à présent, **D'EXCLURE** toute possibilité d'aide pour ces mêmes dépenses conformément au règlement adopté par le Département de la Haute-Saône et notamment en cas de cession.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

#### **Voté à la majorité**

Pour : 50

Contre : 2 (MH MULLER, D CASTELLETTI)

Abstention : 1 (B DELHIER)

#### **65/2021 : IMMOBILIER D'ENTREPRISE – SICAE Site de COMBEAUFONTAINE**

Le Président expose que la société SICAE a présenté auprès des collectivités : CCHVS et Département un dossier de demande de subvention dans le cadre de son projet de construction d'une agence d'exploitation à Combeaufontaine.

La construction de ce nouveau bâtiment représente un investissement de 3 159 700 € HT pour l'entreprise.

La Communauté de Communes a instauré en 2017 une politique d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprise. Dans le cadre de cette politique, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône a prévu une enveloppe de 174 349,20 € au titre des aides à l'immobilier pour l'année 2021.

La Communauté de Communes a défini sa politique d'intervention en lien avec le Département de la Haute-Saône et la Région Bourgogne Franche-Comté 50 000 € de la CCHVS, correspondant à 5% des travaux (avec un plafond de 1 000 000 € HT).

Pour cet investissement, le Conseil Départemental pourra également intervenir, dans le cadre des conventions que la CCHVS a passé avec cette collectivité.

Le Département de la Haute-Saône, délégataire, encadrera les modalités de versement ou de reversement de l'aide avec l'entreprise au moyen d'une convention d'attribution.

Le conseil communautaire décide :

- **A la SICAE** une subvention de 50 000 € pour soutien à l'investissement immobilier dans le cadre du projet de construction.
- Conformément à l'article 4 de la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier confiée au Département de la Haute-Saône (délibération n°41/2017) de **PROCEDER** au mandatement de la somme de 50 000 € en faveur du DEPARTEMENT de la Haute-Saône en règlement de la part CCHVS pour le dossier susvisé ;
- Dès à présent, **D'EXCLURE** toute possibilité d'aide pour ces mêmes dépenses conformément au règlement adopté par le Département de la Haute-Saône et notamment en cas de cession.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

Pour : 53                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

### 66/2021 : IMMOBILIER D'ENTREPRISE – PATURAGE COMTOIS

Le Président expose que la société PATURAGE COMTOIS a présenté à la CCHVS un dossier de demande de subvention dans le cadre de son projet de rénovation de ses locaux, plus particulièrement des salles d'affinages et une chambre froide.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de cette politique, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône a prévu une enveloppe de 174 349,20 € au titre des aides à l'immobilier pour l'année 2021.

Le projet porté par l'entreprise PATURAGES COMTOIS représente un investissement de 97 000.00 € HT pour l'entreprise.

La Communauté de Communes a instauré en 2017 une politique d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprise.

Au titre de ce dossier, l'entreprise peut bénéficier d'une aide de **9 700.00 €** de la CCHVS, correspondant à 10% des travaux (d'un montant de 97 000 €).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER A L'ENTREPRISE PATURAGES COMTOIS** une subvention de 9 700.00 € (soit 10% des travaux éligibles) pour soutien à l'investissement immobilier
- **PRECISE** que la subvention est attribuée sous le régime d'aide de Minimis « Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 Décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux Aides de Minimis, publié au JOUE L 352 du 24 Décembre 2013. »
- Dès à présent, **D'EXCLURE** toute possibilité d'aide pour ces mêmes dépenses et notamment en cas de cession.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

**M Guy MERCIER, Président de Pâturage Comtois quitte la salle et ne participe pas au débat ni au vote de cette délibération.**

Pour : 51    Contre : 0    Abstention : 1 (F GARRET)

**Voté à la majorité**

### 67/2021 : VENTE D'UNE PARCELLE A BX LOGISTIQUE, ZONE DES ETRAPEUX

Par délibération 64/2020 du 10/12/2020, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de la vente des parcelles AB110, AB112, AB140, AB162, AB254, AB258, AB260, ZE32 (partie constructible) appartenant à la CCHVS sur la partie constructible de la Zone des Etrapeux, pour un montant de 52 000 €.



Il y a lieu de préciser qu'il s'agit de 52 000 € HT.

Après délibération, les membres du conseil communautaire :

- Décident de vendre les parcelles listées ci-dessus à BX LOGISTIQUE pour 52 000 € HT.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette vente.

Pour : 53          Contre : 0          Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

#### 68/2021 : VENTE DES PARCELLES DE LA ZONE D'ACTIVITES DE COMBEAUFONTAINE

Monsieur Président informe les membres du conseil communautaire que 3 entreprises souhaitent s'installer sur la zone d'activités « En Bazin » à Combeaufontaine.

Il s'agit de la SIACE, du Micro Garage d'Arbecey et de l'entreprise Bongarzone.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- Autorise la vente de parcelles de la zone d'activités « En Bazin » à Combeaufontaine aux entreprises SICAE, Micro Garage d'Arbecey et Bongarzone comme suit :
  - o SICAE-lot N 4: / surface de la parcelle : 17 190 m<sup>2</sup> / prix HT 85 950 € :
  - o Micro-garage d'Arbecey - Numéro de la parcelle : ancien numéro de parcelle ZA 48 (parcelle située à côté de RLK) / surface de la parcelle : 4 041 m<sup>2</sup> / prix HT 20 205 € :
  - o Bongarzone- lot N°1: / surface de la parcelle : 8 000 m<sup>2</sup> / prix HT 40 000 € :
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Pour : 53          Contre : 0          Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

#### 69/2021 : EXTENSION DE LA ZA DE COMBEAUFONTAINE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'avancée du projet d'extension de la ZA « En Bazin » de Combeaufontaine. Il précise que le coût global de ce projet est estimé à 753 000 € HT.

Monsieur le Président informe les élus que le montage du plan de financement est en cours et qu'il sera présenté lors de la prochaine séance.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer les procédures de marchés publics.

Pour : 53          Contre : 0          Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

#### 70/2021 : ACTION 70 : AUGMENTATION DU CAPITAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire du plan de développement à moyen terme d'ACTION 70 et propose ainsi l'incorporation de réserves et report à nouveau débiteurs pour un montant de 628 800 €, élevant la valeur unitaire de 18 à 24 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le représentant de la CCHVS à voter favorablement lors des prochaines séances du Conseil d'administration et Assemblée générale extraordinaire sur le lancement de cette augmentation

Pour : 53          Contre : 0          Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

## 71/2021 : STATUTS ET PERIMETRE DU SYNDICAT DES 6 RIVIERES

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le Syndicat Mixte des 6 Rivières prendra, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion de la compétence GEMAPI pour le compte de la Communauté de Communes, dans un premier temps sur le territoire des communes adhérentes aux syndicats existants.

Il convient donc d'approuver le périmètre et les statuts qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le périmètre et les statuts du syndicat Mixte des 6 Rivières
- autorise le président à signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

## 72/2021 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE LA HAUTE-SAONE

M le Président informe les membres du Conseil Communautaire du renouvellement des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de la Haute-Saône.

Il convient de désigner 2 nouveaux membres, l'un titulaire et l'autre suppléant au sein de cette commission.

Mme Lydie BILICHTIN propose sa candidature comme titulaire et Mme Isabelle PETITJEAN comme suppléante.

Après délibération, le Conseil Communautaire valide et nomme Mme Lydie BILICHTIN titulaire et Mme Isabelle PETITJEAN suppléante à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de la Haute-Saône.

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

**Voté à l'unanimité**

### Questions et informations diverses :

#### Piscine de Blondfontaine

M le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le rendu de l'étude de réhabilitation de la piscine de Blondfontaine réalisée par Ingénierie 70. Le projet global est estimé à 565 600 € HT. Il permettrait une remise aux normes de l'ensemble de la structure : bassins et sanitaires.

M Guy MERCIER demande si des subventions sont mobilisables et à quelle hauteur.

Romain MOLLIARD précise que l'on peut prétendre à 150 000 € d'aide sectorielle, 19 500 € du PACT et 169 500 € de l'Etat soit un reste à charge de 226 500 €.

M. Guy MERCIER demande si l'on connaît le coût d'un bassin découvert neuf. M. Romain MOLLIARD lui répond qu'il faut compter 1 000 000 €, pour des subventions équivalentes.

M. Romain MOLLIARD explique que le Département a adopté un schéma des bassins d'apprentissage. Ce schéma vise à couvrir l'ensemble du territoire départemental pour permettre à chaque enfant scolarisé en cycle 3 de pouvoir apprendre à nager. Pour notre secteur, le projet proposé devait être mutualisé avec 2 ou 3 communautés de communes limitrophes. Or, ces communautés de communes ne souhaitent s'engager dans un tel projet, et la CCHVS, seule ne pourra supporter le coût de fonctionnement d'un tel équipement (évalué à 200 000 € par an).

M MOLLIARD invitent les membres à donner leur avis sur le sujet.

Mme Nathalie CHEVILLEY dit qu'il serait dommage de ne plus avoir un tel équipement sur notre territoire.

M. Pascal RODRIGUES ajoute que cet équipement est important et qu'il faudrait réfléchir à d'autres équipements qui graviteraient autour (terrain tennis...)

M. Guy MERCIER fait remarquer qu'il y a de plus en plus de piscines privées qui mettent en échec le projet.

M. Pascal RODRIGUES propose de recueillir l'avis de la population sur cette piscine afin que les élus aient un ressenti pour prendre la bonne décision.

M. Guy MERCIER demande s'il est possible d'avoir le coût d'une structure couverte de l'équipement actuel.

M. Romain MOLLIARD précise qu'avec un bassin couvert, les frais de fonctionnement sont plus importants. Mme Lydie BILICHTIN ajoute qu'il est de plus en plus difficile de recruter un maître-nageur. Souvent il s'agit d'étudiant, alors sur une période plus longue, le problème risque d'être très compliqué.

M. Jacky FAVRET ajoute qu'une couverture du bassin permettrait une ouverture en juin et en septembre pour les écoles pour l'apprentissage de la natation.

Monsieur le Président propose que lors du débat d'orientation budgétaire, les élus délibèrent concernant ce projet de réhabilitation.

#### **V50**

M le Président informe l'assemblée que la Préfecture a signé l'arrêté relatif à la V50, avec l'accord des communes concernées, que cet accord soit tacite ou exprimé.

Monsieur le Président informe les membres du conseil que les discussions sont closes concernant la V50, par contre, il conviendra de débattre sur le projet de création d'une boucle permettant un passage des touristes par la commune de Jussey.

#### **Bulletin d'information**

Un bulletin d'information prévu pour la fin de l'année. M MOLLIARD demande aux élus s'ils sont d'accord pour faire la distribution dans leur commune ; ce qui permettrait de faire des économies de distribution.

#### **Opération 1000 bons**

M. Romain MOLLIARD rappelle qu'afin de participer à la reprise économique du territoire, la CCHVS a mis en place l'opération 1 000 bons, qui permet une distribution de bons d'achats aux habitants du territoire en faveur des commerces de la CCHVS. Des guides pratiques sont à disposition dans les commerces participants et à la CCHVS.

#### **Granulés de déneigement**

Afin d'obtenir le meilleur prix, la CCHVS lance une commande groupée pour des granulés de déneigement.

Les communes sont invitées à passer commande auprès de la CCHVS.

#### **ONF**

M. Jacky FAVRET remercie les élus d'avoir délibéré sur le projet de plan ETAT-ONF 2021-2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.*

**Le Président**

**Le secrétaire de séance**

Romain MOLLIARD



M MOLLIARD invitent les membres à donner leur avis sur le sujet.

Mme Nathalie CHEVILLEY dit qu'il serait dommage de ne plus avoir un tel équipement sur notre territoire.

M. Pascal RODRIGUES ajoute que cet équipement est important et qu'il faudrait réfléchir à d'autres équipements qui graviteraient autour (terrain tennis...)

M. Guy MERCIER fait remarquer qu'il y a de plus en plus de piscines privées qui mettent en échec le projet.

M. Pascal RODRIGUES propose de recueillir l'avis de la population sur cette piscine afin que les élus aient un ressenti pour prendre la bonne décision.

M. Guy MERCIER demande s'il est possible d'avoir le coût d'une structure couverte de l'équipement actuel.

M. Romain MOLLIARD précise qu'avec un bassin couvert, les frais de fonctionnement sont plus importants. Mme Lydie BILICHTIN ajoute qu'il est de plus en plus difficile de recruter un maître-nageur. Souvent il s'agit d'étudiant, alors sur une période plus longue, le problème risque d'être très compliqué.

M. Jacky FAVRET ajoute qu'une couverture du bassin permettrait une ouverture en juin et en septembre pour les écoles pour l'apprentissage de la natation.

Monsieur le Président propose que lors du débat d'orientation budgétaire, les élus délibèrent concernant ce projet de réhabilitation.

#### V50

M le Président informe l'assemblée que la Préfecture a signé l'arrêté relatif à la V50, avec l'accord des communes concernées, que cet accord soit tacite ou exprimé.

Monsieur le Président informe les membres du conseil que les discussions sont closes concernant la V50, par contre, il conviendra de débattre sur le projet de création d'une boucle permettant un passage des touristes par la commune de Jussey.

#### Bulletin d'information

Un bulletin d'information prévu pour la fin de l'année. M MOLLIARD demande aux élus s'ils sont d'accord pour faire la distribution dans leur commune ; ce qui permettrait de faire des économies de distribution.

#### Opération 1000 bons

M. Romain MOLLIARD rappelle qu'afin de participer à la reprise économique du territoire, la CCHVS a mis en place l'opération 1 000 bons, qui permet une distribution de bons d'achats aux habitants du territoire en faveur des commerces de la CCHVS. Des guides pratiques sont à disposition dans les commerces participants et à la CCHVS.

#### Granulés de déneigement

Afin d'obtenir le meilleur prix, la CCHVS lance une commande groupée pour des granulés de déneigement.

Les communes sont invitées à passer commande auprès de la CCHVS.

#### ONF

M. Jacky FAVRET remercie les élus d'avoir délibéré sur le projet de plan ETAT-ONF 2021-2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.*

**Le Président**

Romain MOLLIARD



**Le secrétaire de séance**

Guy BILICHTIN

